

Monsieur le Président du Conseil  
Départemental des Yvelines  
2 Place André Mignot  
78012 VERSAILLES Cedex 12

Guyancourt, le 23 février 2023

Objet : Maintien du pouvoir d'achat pour **TOUS** les agents

Monsieur le Président,

Dans le contexte d'une inflation galopante, les agents du Département nous font part de leurs préoccupations en matière de rémunération et de maintien de leur pouvoir d'achat.

Au-delà des décisions nationales, notamment l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Département a pris également des premières mesures de rattrapage, en faveur des plus bas salaires.

Depuis octobre dernier, à l'occasion de vos rencontres avec le personnel, vous avez annoncé que le Département sera au rendez-vous pour maintenir le pouvoir d'achat menacé de **TOUS** les agents.

C'est donc à ce titre que la CFE-CGC vous interpelle sur la concrétisation de votre engagement de revalorisation salariale pour **TOUS**, au niveau de l'inflation (5,9% d'inflation en 2022 et 6% estimé en 2023).

Nous sollicitons votre soutien pour l'organisation de négociations salariales dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, permettant d'aboutir à un accord négocié et une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> juillet 2023, date habituelle des revalorisations.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

Serge VAGNER

Président de la section SNT CFE-CGC  
du Département des Yvelines

